



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 octobre 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 07 octobre 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. BOICHE et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, à Mme FAULE et à M. TEXIER.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MEFTAH

N° 2025-146 : SUBVENTION AUX ÉCOLES MATERNELLES : ARBRE DE NOËL ET PETITES FOURNITURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les effectifs des classes de maternelles des écoles de Clamecy,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Arbres de Noël :

- École maternelle Jules Renard : 726 €
- École maternelle Ferme Blanche : 484 €

Petites fournitures :

- École maternelle Jules Renard : 192.50 €
- École maternelle Ferme Blanche : 110,00 €

Dépense inscrite au BP 2025, article 6574.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE

Maire

